

Vos Agents Généraux
C. MIQUAU - A. et D. LE HIRESS
17 rue Jean Jaurès BP 105
33250 PAUILLAC
Tel : 05.56.73.19.19
Fax : 05.56.59.51.54
N° ORIAS 15005915 17005416
17005420



Assurance et Banque

N° ORIAS **17005420** **17005416**
15005915
Site ORIAS www.orias.fr

- CABINET VALLET EXPERTISE
13 BD PAUL LANGEVIN
44100 NANTES

Votre contrat

RC PRESTA

Vos références

Contrat **10645824704**
Référence client **3390132404**
Dossier suivi par **REVUELTA EMMA**
05.56.73.19.19

Date du courrier
11 janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
CABINET VALLET EXPERTISE

Est titulaire du contrat d'assurance n°10645824704 ayant pris effet le 01/04/2020.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE D'EXPERTISE ET CONSEIL dans un ou plusieurs des domaines suivants :
Bâtiment, incendie, vol, agricole et foncier, forestier, à l'occasion d'expertises amiables, arbitrage, expertises conseil, expertises techniques (judiciaires).

A L'EXCLUSION DE : toute mission d'étude, conseil et préconisation technique, maîtrise d'œuvre même partielle, notamment les prestations de cette nature pour les ouvrages relevant des Articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2022 au 01/01/2022 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Vos Agents Généraux



Vos références

Contrat

10645824704

Client

3390132404**Nature des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières)	305 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.